

Bordereau n° 10 (Pos. 17532)
Rapporteur : Monsieur Gérard PIERRE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 25 septembre 2020

RD 782 - CONTOURNEMENT DE LE FAOUËT

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD.

Présents : Yves BLEUNVEN, Marie-José LE BRETON, Marie-Christine LE QUER, Gérard PIERRE, Marie-Annick MARTIN, Michel PICHARD, Jean-Rémy KERVARREC, Gaëlle FAVENNEC, Soizic PERRAULT, Yannick CHESNAIS, Christine PENHOUËT, Gérard FALQUÉRHU, Fabrice ROBELET, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Denis BERTHOLOM, Marie-Claude GAUDIN, Karine MOLLO et Gaëlle LE STRADIC.

Absents : Ronan LOAS (a donné pouvoir à François GOULARD), Françoise BALLESTER (a donné pouvoir à Jean-Rémy KERVARREC), Christian DERRIEN (a donné pouvoir à Gaëlle LE STRADIC) et Guénaël ROBIN (a donné pouvoir à Karine MOLLO).

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente ;
Vu le rapport du président ;

La commission permanente du conseil départemental adopte les propositions qui lui sont présentées et décide :

- d'autoriser le président à solliciter le préfet en vue d'engager la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de contournement de Le Faouët sur le territoire des communes de Le Faouët et de Lanvénehen, et nécessaire à la mise en œuvre de la phase d'expropriation ;
- d'autoriser le président à poursuivre les études et engager les procédures en vue de l'obtention des différentes autorisations environnementales ;
- d'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du département, tous actes afférents à ces procédures.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
de la commission permanente du conseil départemental
La directrice générale des services

Anne MORVAN-PARIS